

N°14-021222-17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le deux décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 8
 votants 11

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jean-Luc BASSET à Yves GENEVOIS, Eric DOURNON à Bruno AVEQUE et Nadine VERNEY à Mariane MICHEL

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : Bail portant mise à disposition d'un terrain à intervenir entre la Commune de Vaujany et la société TOTEM France SAS – Parcelle C505

Par délibération en date du 6 février 1998, la Commune de Vaujany a approuvé la convention de prêt à usage conclu avec la société anonyme Orange et signée les 12 janvier et 2 juillet 1998, ayant pour objet l'implantation, l'exploitation et l'entretien d'équipements de télécommunication sur la parcelle C465 au lieudit PréLaurent. La parcelle a été renuméroté C505 suite au dernier remaniement cadastral

Au cours de l'été dernier, la société ORANGE a informé la Commune de la création d'une filiale dénommée TOTEM France SAS, exclusivement dédiée à la gestion des infrastructures des sites mobiles. Cette filiale a repris la gestion des sites précédemment gérés par ORANGE et ce à compter du 1^{er} novembre 2021.

Les sociétés ORANGE et TOTEM France SAS ont donc proposé de résilier par anticipation le bail conclu avec la commune afin de conclure un nouveau bail d'une durée de 12 ans à compter de sa date d'entrée en vigueur.

Ce bail pourra être prorogé tacitement par périodes successives de 6 ans.

Dans le cadre de l'élaboration de ce nouveau bail et après négociation, la société TOTEM France SAS propose à la commune un loyer annuel de 300 euros net toutes charges comprises.

Le projet de convention de bail est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Approuve le bail portant mise à disposition d'un terrain à intervenir entre la Commune de Vaujany et la société TOTEM France SAS pour la location de la parcelle C505 ;
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et la signature des documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire

Yves GENEVOIS

